



# Tri à la source et compostage des biodéchets dans son établissement : passez à l'action !

Atelier animé par **Cécile Bussière**, pour le Réseau Compost Citoyen  
Et organisé par ESS France.

Mardi 25 mars 2025



Réseau  
Compost  
Citoyen



# Réseau Compost Citoyen, c'est qui ?



- 1<sup>er</sup> réseau biodéchets de France, promeut la prévention et gestion de proximité de biodéchets
- 12 réseaux régionaux (bientôt 13) – outremer : Guadeloupe, Martinique, la Réunion
- + de 1 150 adhérent.e.s aux profils variés

16 ans d'expertise

soutenu par  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  ADEME *AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE* et la 



Citoyens | Associations | Professionnels | Collectivités



# La PG PROX, késako ?

### Réduire le gaspillage alimentaire

- Faire une liste de courses
- Bien conserver
- Ajuster les portions
- Cuisiner et transformer les restes

### Concevoir un jardin facile à entretenir

- Espèces à croissance lente (tailles limitées)
- Relever la hauteur de tonte
- Choisir des plantes adaptées au climat
- Laisser des zones de prairies

**LA PRÉVENTION  
ET LA GESTION DE  
PROXIMITÉ  
DES BIODÉCHETS**

### Compostage domestique

Compostage autonome en établissement\*

### Compostage partagé

\*Établissements scolaires, EHPAD, commerces, restaurants, établissements médicaux

### Paillage

### Tonte mulching

### Haie sèche

### Stockage en tonte



# Biodéchets : contexte réglementaire



- **Généralisation** du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (loi AGEC) = professionnels + particuliers. *Mais : Si un site produit plus de 10 tonnes de biodéchets par an, il est obligatoire, depuis 2016, de trier et valoriser ses biodéchets.*

- **Que sont les biodéchets ?**

*L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »*



**Déchets verts**  
(des espaces verts et du jardin)

- **Quelles obligations pour les professionnels ?**

Même obligation, mais pas pris en charge par les collectivités (sauf pour les assimilés). Le professionnel se tournera soit vers un prestataire privé soit gèrera lui-même ses biodéchets en interne (selon le volume, l'espace, etc.).

**Quel volume en gestion de proximité ?** : jusqu'à 1t /semaine soit 52 t/an



**Restes alimentaires**  
(de repas et de préparation)

- **Il y a bien 2 étapes essentielles :**

- le tri des biodéchets (en cuisine, salle de repas ou autre endroit)
- leur gestion et valorisation (collecte séparée ou compostage sur place)

- la **prévention** (gaspillage alimentaire) doit être incluse dans la réflexion



# Pourquoi se lancer ?

La première bonne raison peut-être tout simplement de se **conformer à la législation en vigueur.**

---

-  Impact **environnemental** (réduction des émissions de GES, structuration des sols, stockage du carbone)
-  Réduction des **coûts** de collecte et traitement (si externalisé)   
(biodéchets = entre 30 et 50% du volume collectés)
-  **Valoriser son établissement :**  
Le compostage peut s'inscrire dans des démarches RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise), d'Agenda 21, de référentiel qualité : normes Iso 26000
-  Impulser une prise de conscience collective dans la structure
-  **Mobiliser** les salariés autour d'un projet collectif + améliorer le bien-être
-  Participer au développement d'une **économie** locale, bas carbone voire au développement du tissu associatif local.

# Composter en établissement : les clés pour passer à l'action

## 5 grandes étapes

1. **Phase de réflexion** : que veut-on faire ? : lutter contre le gaspillage alimentaire ? Quels types de biodéchets ? Quel volume ? Comment mettre en place le tri en amont ? Quelle place pour installer un bac à compost ? Où se fournir en broyat ? Que faire du compost ?
2. **Phase de diagnostic** de son établissement par un ou une maître-composteur
3. **Phase de concertation : mobiliser les parties prenantes** (qui en fait va durer tout au long du processus) , les informer voire les rassurer !
4. **Phase de formation : se former / former ses équipes et communiquer** (idéalement 2 référents de site/site)
5. **Phase de mise en place puis de suivi** : se faire accompagner idéalement sur tous les aspects pratiques (tri, choix du matériel, approvisionnement en broyat, signalétique etc.)

Un **logigramme d'aide à la décision** est disponible à la fin du guide sur le CAE publié sur la librairie de l'ADEME

Temps estimé pour la gestion d'un site :  
1 à 4h par semaine  
(ADEME)



## Les différentes solutions de compostage autonome en établissement

### Bacs de compostage individuels

Plusieurs bacs de compostage permettent de traiter environ 1 T/an : 2 bacs de 800 litres pour les apports et la maturation et 1 bac de 800 litres pour stocker le structurant.

- Les +
- Surface au sol raisonnable
- Prix très accessible
- Facilité d'installation, de mise en œuvre, l'établissement est autonome sur ce point
- Montage accessible à tous
- Très souvent distribué gratuitement ou à coût aidé par la collectivité



- Les -
- Davantage de manipulation si gros gisement
- Durabilité du matériel peut être assez faible, régulièrement à renouveler

 Ce matériel doit être conçu spécifiquement pour du compostage de volume important, et non être issu d'une gamme grand public conçue pour du compostage domestique.

### Pavillon ou chalet ou composteurs grande capacité

- Les +
- Meilleure fonctionnalité des équipements (conçu pour le CAE), manipulations facilitées
- Durabilité des équipements
- Intérêt écologique (souvent en bois local non traité)
- Fabricant spécialisé
- Esthétique appréciée
- Surface au sol raisonnable / tonnage annuel composté
- Coût à la tonne modéré, amortissement intéressant si matériel de qualité (souvent garantie + 5 ans)



- Les -
- Coût à l'investissement qui peut freiner sans une vision globale du retour sur investissement du CAE
- Nécessite un emplacement plat et tassé



- Les -
- Peut demander de la mécanisation pour les retournements (gros gisements)

### Composteur rotatif manuel

- Les +
- Réduit les temps de travail de l'exploitant
- Niveau d'expertise limités
- Hors sol, les rongeurs n'ont pas accès
- Robustesse et durabilité



- Les -
- Investissement plus important qu'une solution de compostage classique
- Nécessite une demi-pente de toit au-dessus du composteur

### En andain ou tas

Peut permettre de composter jusqu'au seuil réglementaire de 1 T/semaine, voire au-delà si le site dispose d'un agrément sanitaire

Permet l'évolution vers l'agrément sanitaire

Maîtrise des coûts de gestion des biodéchets

Retournement mécanisé

Site à taille humaine avec des aménagements durables (sans bétonnage)

Réduction de l'impact transport

Avec agrément sanitaire : Valorisation sur sol en agriculture biologique possible, compatible avec une collecte locale / Production intéressante pour couvrir les besoins d'un maraîcher

Inclus dans un projet de territoire reliant acteurs agricoles, professionnels et collectivités (avec possibilité de normalisation du compost)



Doit s'inscrire sur une stratégie financière de moyen terme pour être rentabilisé

Nécessite de disposer d'un terrain foncier à proximité du ou des lieux de production.

Surface au sol importante (à minima = 500 m<sup>2</sup>)

Nécessite un suivi professionnel et rigoureux pour éviter les nuisances

Ne peut pas être géré en totale autonomie

Nécessite une ingénierie de démarrage

Fonctionne si présence sur le territoire d'un retourneur d'andain mutualisable



#### Les « dessécheurs », « digesteurs » ou « déshydrateurs » :

Certains équipements mis sur le marché ne sont pas des systèmes de traitement mais seulement de prétraitement. Ce ne sont en aucun cas des composteurs.

Le produit résultant (le séché), une poudre plus ou moins foncée allant du jaune au brun, reste un déchet soumis à la réglementation sur les SPAn3 et n'est pas, en l'état, du compost et nécessite un traitement. Ces appareils sont plutôt à combiner avec une collecte séparée, sur l'aspect logistique pour réduire le poids pour les agents et les fréquences de collecte.

Pour plus d'information, voir l'étude [SYSPROX, ADEME, juin 2023](#).

#### Le composteur électromécanique :

C'est un appareil de fermentation aérobie (en présence d'oxygène) incluant un brassage électromécanique (et un système de chauffage éventuel pour garantir l'hygiénisation), l'apport de structurant est à réaliser par un agent.

La matière qui en sort ne peut pas immédiatement être qualifiée de compost. Elle doit au préalable être mise en maturation (pour une durée moyenne de plus de 4 mois) hors de la machine.

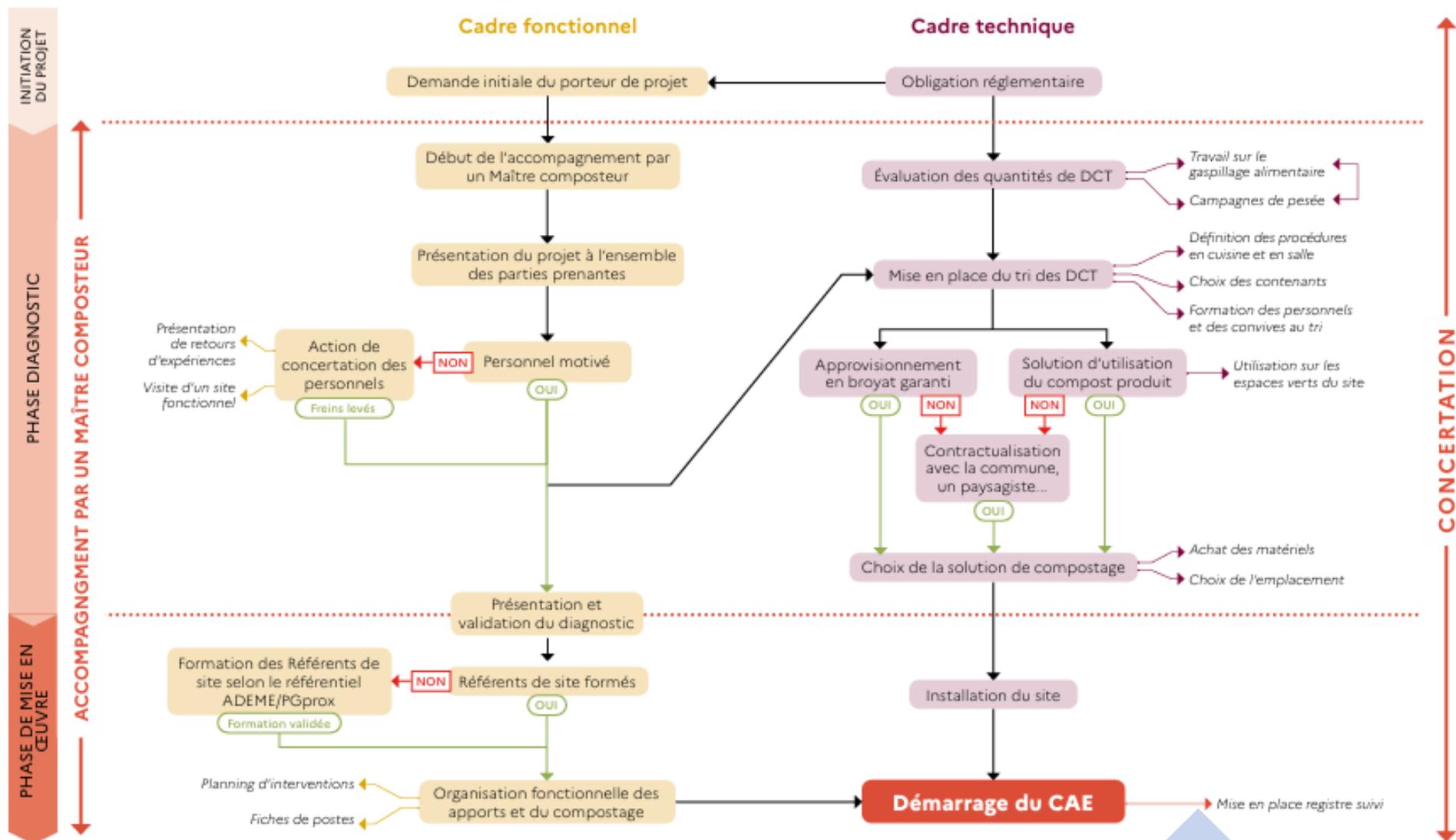
C'est après cette phase de maturation qu'elle devient du compost.

Aucun établissement audité dans le cadre de ce guide n'était équipé de ce type de matériel, particulièrement coûteux à l'achat et à l'entretien.

# 10. Outil d'aide à la décision

Le logigramme ci-dessous permet de lister et synthétiser les différents paramètres à prendre en considération, dès lors qu'un établissement se questionne sur la gestion de ses biodéchets. Ces points synthétisent les éléments développés dans ce guide.

Cet outil est utile en appui des premières réflexions, en concertation avec les parties prenantes d'un établissement producteur de biodéchets.



# Se former : où et comment ?



Réseau  
Compost  
Citoyen



- Dispositif **PG PROX co-créé entre le RCC et l'ADEME en 2014**, animé par le Réseau Compost Citoyen seul depuis 2019
- 60 organismes** de formation chartés
- 2 parcours certifiants** : guide-composteur.e et maître composteur.e  
= parcours accessibles aux demandeurs d'emplois (CPF, structures aidées par région et ADEME pour les demandeurs d'emploi).
- 2 parcours non certifiants** : référent.e de site et chargé.e de mission biodéchets
- Annuaire** et calendrier des formations sur notre site internet.

## La formation la plus adaptée pour démarrer : référent.e de site

- Formation d'une journée
- A réaliser dans un organisme de formation charté
- Permet d'avoir les connaissances de base et techniques pour gérer un compost au quotidien et sensibiliser ses collaborateurs

ALLER + loin => formation GC

# Clés de réussite à retenir



- **Prendre son temps** et prendre en compte le facteur humain : il faut 6 mois à 1 an en général entre l'idée initiale et l'apport des premiers déchets alimentaires
- Bien prendre en compte le **cadre réglementaire**
- Se faire **accompagner** par un.e maître-composteur.e
- La **formation** référent de site : se former est incontournable (par un OF agréé)
- Inscrire le projet de CAE dans un **projet d'établissement** plus large pour mobiliser autour de soi, voire inscrire les missions de référent de site dans des fiches de postes
- Penser aux débouchés du compost et à l'approvisionnement en **broyat** dès le départ
- Communiquer et **valoriser** son projet
- **Visiter des sites** déjà existants et rejoindre un **réseau** (comme le RCC) pour enrichir ses pratiques, échanger, continuer à s'informer...



# Outils et ressources du réseau

- Un forum + **1 hotline réglementation** avec mail dédié [forum-reglementation@reseaucompost.org](mailto:forum-reglementation@reseaucompost.org)
- Une médiathèque des réseaux régionaux regroupant toutes les ressources et outils au même endroit : <https://reseaucompost.org/ressources-et-outils-pedagogiques/mediatheque-des-reseaux-regionaux>

(fiches, webinaires, infographies, jeux, etc.)

- Des fiches techniques et des outils**, des jeux, en libre accès sur [www.reseaucompost.org](http://www.reseaucompost.org)

## Autres ressources :

- Le nouveau **Guide du Compostage Autonome en établissement** publié par [l'ADEME](http://www.ademe.fr) (sur la librairie de l'ADEME)
- Guide Gestion des biodéchets issus des activités économiques, [librairie de l'ADEME](http://www.ademe.fr)
- Etude de coûts du compostage partagé en habitat collectif (2021) sur notre site internet



## NOUS CONTACTER

### **Cécile BUSSIERE**

Chargée de plaidoyer et de partenariat  
[c.bussiere@reseaucompost.org](mailto:c.bussiere@reseaucompost.org)

**06 69 97 34 05**

[www.reseaucompost.org](http://www.reseaucompost.org)

### **Cécile SAUTEREAU**

chargée de mission PG PROX (formation)

[pgprox@reseaucompost.org](mailto:pgprox@reseaucompost.org)

